



Renouvellement d'adhésion à l'EAC/ATC

Les préparateurs de déclarations de revenus peuvent renouveler leur adhésion à l'EAC/ATC directement sur www.efile.ca/fr.

1. Les frais d'adhésion annuels pour 2016 sont les suivants :
 - 135 \$ + TPS/TVH en cas de renouvellement avant le 28 février 2016
 - 160 \$ + TPS/TVH en cas de renouvellement après le 28 février 2016La date limite pour le tarif « lève-tôt » a été repoussée pour accommoder les membres saisonniers.
2. Le tarif est le même que le paiement se fasse en ligne ou par chèque. Avec le paiement par chèque, il n'est pas nécessaire de remplir de formulaire d'inscription : il suffit de joindre une carte de visite à votre chèque.
3. L'année d'adhésion va du 1^{er} novembre de l'année en cours au 31 octobre de l'année suivante.
4. Une copie gratuite de notre nouveau **manuel de référence fiscal 2015-16 EAC/ATC** est offerte à chaque membre au moment du renouvellement.

Nous vous remercions de continuer à nous soutenir. Nous ne pourrions rien faire sans vous.

Réinitialisation de votre mot de passe EAC/ATC

Vous avez deux options pour réinitialiser votre mot de passe :

Option 1 - sur le site web

Pour demander un nouveau mot de passe sur le site web de l'EAC/ATC, allez sur www.efile.ca/fr et sélectionnez **CONNEXION** en haut à droite. Cliquez sur « Mot de passe oublié », saisissez le courriel utilisé lors de votre adhésion et cliquez sur « Obtenir nouveau mot de passe ».

Un lien pour réinitialiser votre mot de passe vous sera immédiatement envoyé à ce courriel.

À noter : certains navigateurs web et filtres anti-pourriels bloquent certains courriels. Si vous ne recevez pas le lien de réinitialisation, suivez l'option 2 ci-dessous.

Option 2 - courriel direct

Si vous ne recevez pas le lien de réinitialisation, envoyez un courriel directement à swatson@efile.ca et nous réinitialiserons votre mot de passe.

Résultats des élections du conseil d'administration lors de l'AG 2015

L'assemblée générale annuelle et une réunion du conseil d'administration ont eu lieu à Ottawa (ON) le jeudi 27 août 2015.

Cinq postes du conseil d'administration étaient à pourvoir cette année avec des candidats de tout le Canada.

Les membres suivants ont été élus pour un mandat de trois ans : **Jake Anand** (Mississauga, ON), **Renee Cillis** (Kitchener, ON), **Ron VanRooyen** (London, ON), **Tracey Eggett** (Kitchener, ON) and **Bruce Wood** (Calgary, AB). Une liste complète des membres du conseil d'administration est incluse à la fin de ce bulletin.

Une copie du procès-verbal de la dernière AG et de la réunion du conseil, ainsi que des états financiers au 30 juin 2015, est disponible sur demande.

L'AG 2016 se tiendra à Victoria (C.B.). Les détails seront fournis dans le bulletin *IMPACT* de janvier 2016.

Le conseil de l'EAC/ATC rencontre la direction de l'ARC

Le conseil d'administration de l'EAC/ATC a rencontré les cadres supérieurs de l'ARC pour une journée entière de réunions à Ottawa (ON) le 27 août 2015.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'ARC a été bien représentée par des cadres supérieurs de plusieurs départements, dont :

- la division des services électroniques;
- les services de dépôt électronique;
- la division du système d'information pour les représentants de déclarants;
- la division de communication des services électroniques;
- la division des traitements;
- les services de validation et d'évaluation;

- la division des déclarations de revenus des sociétés et des spécialités;
- la division de la transformation des activités; et
- la gestion des privilèges des tiers.

Beaucoup de questions ont été abordées, couvrant un large éventail de sujets allant des exigences administratives des déclarations aux questions plus larges de politique qui touchent tous les professionnels de la fiscalité. La majeure partie de la discussion s'est centrée sur la poussée par l'ARC vers des services électroniques plus nombreux et améliorés.

L'EAC/ATC a fourni à l'ARC une liste de questions soulevées par nos membres dans notre enquête annuelle. L'ARC est au courant des problèmes auxquels font face nos membres et s'emploie à fournir des solutions. L'EAC/ATC continuera à travailler avec l'ARC à cette fin.

À la suite sont présentées quelques-unes des informations obtenues de l'ARC au cours de nos réunions.

Du nouveau sur le site d'EAC/ATC

Le site d'EAC/ATC est régulièrement mis à jour avec de nouveaux documents disponibles pour nos membres.

L'addition d'une série de séminaires en ligne est prévue pour janvier 2016. Ces séminaires de 2 minutes ou moins sont destinés à aider les déclarants TED à utiliser le système électronique à son potentiel maximum.

Les suggestions sont les bienvenues sur tous les aspects de la TED que vous aimeriez voir adressés dans un séminaire. Envoyez vos suggestions à swatson@efile.ca.

Ajoutez www.efile.ca à vos favoris et visitez le site régulièrement.

Du nouveau pour la livraison des données fiscales (LDF) en 2016

Qu'est-ce que la livraison des données fiscales?

La LDF est la transmission électronique de données fiscales du portail « Représenter un Client » de l'ARC directement vers le fichier fiscal de votre client, c'est-à-dire une transmission directe des données du portail à votre logiciel de préparation d'impôts. Lors de la dernière saison fiscale, près de 600 000 déclarations de revenus ont été gérées par LDF.

Le système de LDF s'étend cette année (et continuera à s'étendre ces prochaines années). Une liste des nouveaux feuillets et informations disponibles à partir de 2016 est donnée ci-dessous.

Autre nouveauté pour 2016 : LDF pour IMPÔTNET. Les utilisateurs d'IMPÔTNET ont montré au fil des ans qu'ils pouvaient s'adapter facilement à de nouvelles fonctionnalités, et nous nous attendons ainsi à une poussée de l'utilisation de la LDF dans ce secteur également.

Voici ci-dessous la liste des feuillets et informations déjà disponibles et nouveaux pour 2016.

Feuillets déjà disponibles en LDF :

- T4
- T4A
- T4E
- T4A(OAS)
- T4A(P) (RPC)
- RC62 (PUGE)
- RC210 (PFRT)

Nouveaux feuillets disponibles en LDF en 2016 :

- T4RSP
- T4RIF
- T3
- T5
- T5007
- T5008

Autres informations nouvellement disponibles en LDF :

- Reçu de cotisation REER
- REER (maximum déductible et cotisations inutilisées)
- RAP (montant minimum de remboursement)
- REEP (montant minimum de remboursement)

Nouveaux montants de report disponibles en LDF :

- Montant fédéral des frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels
- Montant provincial des frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels
- Pertes autres que pertes en capital
- Gains et pertes en capital
- Déduction pour gains en capital

Éligibilité à l'utilisation de la LDF pour vos clients

Pour être éligibles, les déclarants TED doivent :

- être inscrits comme déclarant TED;
- utiliser un logiciel homologué par l'ARC pour la TED qui offre le service LDF;
- être enregistré à Représenter un client avec un ID utilisateur et un mot de passe; et
- avoir un formulaire T1013 (Demander ou annuler l'autorisation

d'un représentant) valide et enregistré à l'ARC, avec une autorisation pour l'accès en ligne de niveau 1 ou supérieure.

Production par voie électronique obligatoire

Le projet de loi C-38 et la stratégie de l'ARC d'augmenter l'utilisation des services électroniques au travers de la production par voie électronique obligatoire ont eu de nouvelles répercussions cet automne.

L'ARC a poursuivi ses efforts « d'éducation » envers des préparateurs d'impôts « ciblés » pour les sensibiliser et augmenter la conformité avec la législation de production par voie électronique obligatoire.

Début novembre 2015, l'ARC a envoyé des lettres aux préparateurs d'impôts qu'elle avait jugés non exemptés en 2015 au titre de la production par voie électronique obligatoire et qui avaient produit un (trop) grand nombre de déclarations papier.

Il y a deux versions de la lettre : une version pour les préparateurs la recevant pour la première fois cette année et une autre pour ceux ayant déjà reçu un avertissement en 2014 (les deux versions sont très semblables).

Après réception de cette lettre, le prochain pas est une amende de 25 \$ par déclaration T1 papier produite au-delà des 10 déclarations papier autorisées.

Un membre EAC/ATC ayant reçu cette lettre a été outré par l'accusation que sa société avait dépassé la limite des 10 déclarations papier autorisées, alors qu'il avait dû produire la plupart de ces

déclarations papier parce qu'elles avaient été rejetées en TED.

Ses tentatives de contacter l'ARC au numéro fourni dans la lettre n'ont rien réglé car ils n'ont pas pu produire la liste des déclarations concernées.

Nous avons évoqué ce problème avec l'ARC qui nous a répondu que cette campagne était un « exercice d'éducation » et que les amendes ne seraient pas appliquées. Cette approche reste cependant inacceptable.

Si vous avez reçu une lettre de l'ARC et considérez que vous n'avez pas dépassé la limite des 10 déclarations papier, faites-le-nous savoir

Du nouveau sur le programme d'inscription des préparateurs de déclarations de revenus (PIPDR)

L'Association de TED du Canada a été très présente dans le développement de ce programme ces 30 derniers mois. Les cadres supérieurs de l'ARC considèrent l'EAC/ATC comme une partie prenante clé du processus.

Ceci dit, depuis la fin du processus de consultation, peu d'information a été communiquée à la communauté des déclarants TED. Le lancement de PIPDR a été retardé en partie du fait des élections fédérales, qui n'ont pas permis qu'il soit inclus au budget au printemps dernier. Avec un nouveau ministère et un nouveau gouvernement, on peut s'attendre à plus de retard.

Étant donné que le PIPDR aura besoin d'une législation avant de pouvoir être mis en place, il faudra attendre que le nouveau gouvernement veuille aller de l'avant et

décide d'inclure le PIPDR à l'agenda législatif.

Quoi qu'il en soit, l'ARC compte toujours sur un lancement du programme en octobre 2016. Selon l'ARC, une annonce devrait être faite en fin d'année ou début d'année prochaine.

Nous vous tiendrons au courant des progrès du PIPDR au fur et à mesure que nous recevrons des nouvelles sur cette initiative.

Bulletin IMPACT en ligne

Vous avez raté un numéro du bulletin IMPACT? Les numéros précédents sont disponibles en ligne dans la section «Ressources» de notre site Internet (www.efile.ca).

Pour voir la liste complète des numéros du bulletin IMPACT, il suffit de vous identifier sur le site et de visiter la section «Ressources».

23^{ème} AG prévue pour septembre 2016 à Victoria (B.C.)

L'assemblée générale annuelle 2016 de l'*EFILE Association of Canada/Association de TED du Canada* aura lieu à **Victoria (B.C.)**.

L'inscription n'est pas obligatoire et il n'y a aucun coût pour y participer. Des cadres supérieurs de l'ARC seront là pour répondre à vos questions après la réunion : une chance de partager vos points de vue et d'obtenir des réponses directement de l'ARC.

Guide sur les examens de l'ARC

L'objectif principal des examens de l'ARC est de maintenir l'intégrité du système d'autocotisation et d'améliorer l'éducation des contribuables.

L'ARC examine divers revenus, déductions fédérales et provinciales ou territoriales, et crédits sur des déclarations de revenus de particuliers pour s'assurer que les montants sont correctement saisis et que les reçus nécessaires ont été fournis.

Programme d'examen précotisation

Examens des divers crédits et déductions avant d'émettre l'avis de cotisation. Période de pointe : février-juillet.

Programme de la revue de traitement (RT)

Revue effectuée après l'émission de l'avis de cotisation. Période de pointe : août-décembre.

Programme d'échantillon aléatoire

Les échantillons aléatoires permettent à l'ARC d'étudier les niveaux et tendances d'observation des lois fiscales. L'analyse de ces données permet de déterminer quelles demandes examiner par la suite.

Programme de rapprochement

L'examen a lieu après l'émission de l'avis de cotisation. Dans ce programme, les informations sur la déclaration de revenus d'un particulier sont comparées aux informations présentées par un tiers, tel un employeur ou une institution financière. Période de pointe : octobre-mars.

La TED en chiffres

Catégorie	Année d'imposition 2014	Variation en % depuis l'année d'imposition précédente
Déclarations TED	14 887 502	+ 3,44 %
Déclarations TED d'années précédentes	439 117	+ 6,78 %
Déclarations IMPÔTNET	7 534 794	+ 4,75 %
Logiciels certifiés TED	23	--
Déclarants TED inscrits	56 568	+ 14,49 %
Déclarations escomptées	754 506	- 4,41 %
Escompteurs inscrits	2 484	+ 3,75 %
Pour les programmes d'escompte, le montant récolté par l'ARC en 2014 au travers « d'activités de mise en conformité » a été de 262 600 \$ touchant 1 642 contribuables (et sans doute un plus grand nombre d'escompteurs).		
Depuis octobre 2015, les escompteurs peuvent soumettre les documents suivants sur le portail «Représenter un Client» : Formulaires de demande RC76; et: Documents additionnels requis pour vérification fiscale.		

L'utilisation du support électronique continue de croître et représente désormais 83 % de l'ensemble des déclarations T1 produites. Les membres de l'EAC/ATC ont préparé 35 % de ces déclarations.

La quantité de déclarations TED d'années précédentes est également impressionnante : 439 117 en 2015. L'utilisation de ce service devrait encore croître en 2016 du fait qu'IMPÔTNET va commencer à accepter une année de

déclaration précédente et que la TED acceptera trois années.

Autre information notable : 16,6 millions de canadiens ont reçu un remboursement de l'ARC. Alors que le nombre de remboursements a en soi peu augmenté, il est à noter que le mode de remboursement a fortement évolué vers le dépôt direct, en accord avec la politique de l'ARC de diminuer l'utilisation de chèques.

Méthodes de remboursement

Méthode de remboursement	Année en cours	Variation en % depuis l'année précédente
Par chèque	6,6 millions	- 14,3 %
Par dépôt direct	10,0 millions	+ 14,9 %

Cette évolution est très importante étant donné le souhait du gouvernement de totalement éliminer l'utilisation de chèques en 2016. Par conséquent, assurez-vous que vos clients soient inscrits au dépôt direct.

Guide sur les examens de l'ARC

Il est possible de soumettre électroniquement à l'ARC les documents requis dans le cadre d'une revue de traitement, en suivant les critères suivants:

- Soumettre 10 fichiers maximum par session;
- Soumettre si possible les documents similaires en un seul fichier;
- Numériser les documents orientés dans la même direction (mode portrait ou paysage);

- Inclure le numéro de ligne ou la description dans le nom du document, par exemple : « ligne214_2012.pdf ». Prenez soin de noter le nouveau numéro de référence.

Service « Gérer le courrier en ligne » - Bénéfices pour déclarants TED

Le service « Gérer le courrier en ligne » permet à vos clients de recevoir les courriers de l'ARC par voie électronique, plutôt que par la poste.

En 2015, une nouvelle zone de saisie a été ajoutée à la déclaration T1 et au formulaire T183 pour inscrire vos clients au service de courrier en ligne. Cette information est soumise lors de la transmission par TED de leur déclaration.

Vos clients recevront ensuite un courriel lorsque leur avis de cotisation ou de nouvelle cotisation est disponible sur le portail « Mon Dossier ». (Remarque : vos clients devront s'identifier sur « Mon Dossier » pour voir leurs avis.)

Pourquoi est-ce important? D'une part, il a été communiqué à l'EAC/ATC que des améliorations allaient être apportées au portail « Représenter un Client » pour permettre aux déclarants TED de trier leurs clients selon certains critères, après que leurs déclarations aient été traitées par l'ARC.

Par exemple, il sera possible de trier ses clients selon le montant de remboursement ou le montant dû. Pour avoir accès à ces futures fonctionnalités, il faudra inclure le courriel de votre client lors de la déclaration par voie électronique.

D'autre part, avoir la liste complète des courriels de ses clients est toujours utile et permet un marketing à moindre coût.

Guide du service de courrier en ligne pour déclarants TED

Quels types de correspondance peuvent être reçus en ligne?

Les avis de cotisation et de nouvelle cotisation. L'ARC prévoit d'augmenter la liste par la suite.

Procédure d'inscription pour un déclarant TED

En tant que déclarant TED, vous pouvez inscrire vos clients au service de courrier en ligne lorsque vous soumettez leurs déclarations. Une nouvelle zone de saisie a été ajoutée à la page 1 de la déclaration T1 et en haut du formulaire T183 pour renseigner le courriel du client.

Le client qui signe le formulaire T183 (et inclut son adresse courriel) vous autorise à l'inscrire au service de courrier en ligne.

Voir son courrier en ligne

« Mon dossier » est le seul endroit où un particulier pourra voir son courrier en ligne. Pour cela, il suffit de :

- S'inscrire/ouvrir une session dans « Mon dossier » sur www.cra-arc.gc.ca/mondossier;
- Accéder à l'avis de cotisation ou de nouvelle cotisation sur la page d'accueil. Sur cette page, vous pouvez voir et imprimer tout autre courrier;
- Sélectionner « Gérer le courrier en ligne » pour mettre son courriel à jour ou annuler le service de courrier en ligne.

Comment sait-on qu'un nouveau document est disponible en ligne?

Un avis est envoyé au client par courriel lorsqu'un nouveau document est disponible en ligne.

Vos clients recevront un courriel de l'ARC pour confirmer leur adresse

Une fois inscrit, votre client recevra un courriel de confirmation d'inscription à l'adresse courriel fournie. L'ARC n'imprimera ni n'enverra plus de correspondance à votre client.

Votre client devrait recevoir un courriel de confirmation sous 8 jours ouvrables si la déclaration a été transmise par TED.

Comment visualiser un avis de cotisation détaillé dans « Mon dossier »?

Pour visualiser un avis de cotisation détaillé et accéder à d'autres services, votre client devra utiliser le code de sécurité envoyé par l'ARC par courrier postal lors de son inscription à « Mon dossier ».

Et si mon client a besoin d'une copie papier de son avis de cotisation?

Votre client peut accéder à « Mon dossier », visualiser l'avis de cotisation et l'imprimer. Si votre client a besoin de visualiser son avis de cotisation (ou de nouvelle cotisation) détaillé, il devra utiliser son code de sécurité.

Du nouveau sur le programme de contrôle électronique des T1013

Depuis 2011, l'ARC a contrôlé 36 594 préparateurs de déclarations de revenus sur leur conformité avec le T1013 : 88 % ont été trouvés en conformité contre 12 % en non-conformité.

Au total, 498 694 formulaires T1013 ont été réclamés par l'ARC, dont 96 % ont été présentés par les déclarants TED.

Selon l'ARC, 85 déclarants TED ont été déclarés en non-conformité et leurs privilèges de soumission électronique du T1013 suspendus, et près de 800 déclarants TED ont reçu des lettres d'avertissement.

Les préparateurs qui resteraient en non-conformité pourraient voir leurs privilèges de soumission électronique du T1013 suspendus pour une période d'un an, soumis à examen.

Réponses aux questions les plus fréquentes:

Quel est ce programme de contrôle et pourquoi ai-je été sélectionné?

L'ARC contrôle un certain pourcentage des formulaires T1013 soumis par voie électronique. Si vous êtes sélectionné pour un examen, vous devrez présenter la copie papier du formulaire soumis par voie électronique.

Que se passe-t-il si je ne présente pas les formulaires T1013 demandés par l'ARC?

Si vous ne présentez pas les formulaires demandés, vous ne serez plus autorisé à représenter les clients désignés sur les T1013 sélectionnés pour examen.

Quelles sont les conséquences de non-présentation des T1013 demandés?

S'il vous manque quelques-uns des formulaires demandés, vous recevrez une lettre d'avertissement et serez réexaminé ultérieurement. Si vous ne présentez aucun des formulaires demandés (ou ne pouvez en présenter un à plusieurs reprises), vos privilèges de soumission électronique du T1013 seront suspendus pour un an.

En 2016 : nouveaux messages électroniques à la soumission d'un eT1013

En 2014, l'ARC a lancé la série W de messages électroniques pour la soumission de l'eT1013. Ces messages offrent davantage d'informations aux déclarants TED sur les résultats potentiels de leur soumission.

À partir de 2016, l'ARC reformule la série W de messages. Voici les nouveaux messages:

- W102 - ce message n'existe plus et est remplacé par les messages W104 à W107.
- W104 - « Le formulaire T1013 sera traité par l'Agence du revenu du Canada une fois la déclaration de revenus et de prestations traitée. Assurez-vous que l'adresse du contribuable soit à jour sur la déclaration. »
- W105 - « Le contribuable doit mettre à jour ses informations personnelles auprès de l'Agence du revenu du Canada. Le formulaire T1013 sera traité une fois mises à jour les informations personnelles du contribuable. Assurez-vous que l'adresse du contribuable soit à jour sur la déclaration. »
- W106 - « Des informations supplémentaires sont nécessaires à l'Agence du revenu du Canada avant de pouvoir faire suite à votre demande. Le contribuable est décédé et le formulaire T1013 est signé par le(s) exécuteur(s) testamentaire(s). Envoyez sans délai un document légal, tel un testament ou lettre administrative indiquant le nom de

l'exécuteur testamentaire, au centre fiscal du contribuable. Voir le site de l'ARC pour les adresses des centres fiscaux. Le formulaire T1013 sera traité une fois mis à jour l'exécuteur testamentaire dans le dossier du contribuable. Assurez-vous que l'adresse du contribuable soit à jour sur la déclaration. »

- W107 - « Des informations supplémentaires sont nécessaires à l'Agence du revenu du Canada avant de pouvoir faire suite à votre demande. Le formulaire T1013 est signé par le mandataire ou le tuteur légal du contribuable. Envoyez sans délai un document légal, tel une procuration ou un jugement de la Cour indiquant le nom du mandataire ou tuteur légal, au centre fiscal du contribuable. Voir le site de l'ARC pour les adresses des centres fiscaux. Le formulaire T1013 sera traité une fois mis à jour le mandataire ou tuteur légal dans le dossier du contribuable. Assurez-vous que l'adresse du contribuable soit à jour sur la déclaration. »

Contact

Écrivez-nous à :

Steve Watson MA, CFP, FMA
Directeur exécutif, EAC/ATC
PO Box 20040
Kelowna, C.-B. V1Y 9H2

Tél : 1-866-384-4066
Courriel : swatson@efile.ca



EFILE Association of Canada / Association de TED du Canada

Board of Directors 2015-2016

Shakila AHMAD Bardosh Income Tax & Accounting Services 6557 Somerled Ave, Montreal, QC H4V 1T1	Tel. (514) 488-3455 Fax (514) 488-6037 bardosh@bellnet.ca
Jake ANAND Softron - Taxtron 3161 Hurontario St, Mississauga, ON L5A 2G9	Tel. (416) 991-2342 Fax (905) 270-1204 jake@sofrontax.com
David BAANSTRA Affirmative Accounting Solutions 661 Hess Cres, Victoria, BC V8Z 3N1	Tel. (250) 590-4880 Fax n/a david@taxgeek.ca
Renee CILLIS (Treasurer) H&R Block Canada Inc. Suite 200 - 340 Midpark Way S.E., Calgary, AB T2X 1P1	Tel. (403) 254-8689 ext.2247 Fax (403) 254-9949 renee.cillis@hrblock.ca
Carol CATCHPOLE Liberty Tax Service 110 Riviera Dr. Unit 16, Markham, ON L3R 5M1	Tel. (800) 790-3863 Fax (866) 902-1245 carol.catchpole@libtax.com
Tracey EGGETT Eggett Tax Services 261 Frederick St, Kitchener, ON N2H 2N2	Tel. (519) 741-9281 Fax (519) 742-1835 tracy@eggetttx.ca
Donna LEE Meyers Norris Penny 8th Floor, 715 5th Ave. S.W., Calgary, AB T2P 2X6	Tel. (403) 536-2187 Fax (403) 444-0199 donna.lee@mnp.ca
Blake MCGUFFIE (Vice-President) Esplanade Tax PO Box 250, Nanaimo, BC V9R 5K9	Tel. (250) 753-2080 Fax (250) 753-8700 bmcguff@shaw.ca
Neel ROBERTS PTC Canada Box 1347, Vulcan, AB T0L 2B0	Tel. (866) 485-2683 Fax (403) 485-2761 neel_roberts@ptccanada.com
Heather SHEPPARD (Secretary) UsMultiservices Ltd. 4504 - 1 Street SE, Calgary, AB T2G 2L3	Tel. (403) 252-1233 Fax (403) 252-2541 heather@datmedia.ca
Jason STUPAK J & T Income Tax Service Inc. 33-1736 Quebec Ave, Saskatoon, SK S7K 1V9	Tel. (306) 975-9895 Fax (306) 384-8953 support@taxservice.sk.ca
Patrick VALERIOTE PV Tax Service 24 Ashley Court, Kitchener, ON N2E 2Z8	Tel. (226) 929-3839 Fax n/a pvtax@rogers.com
Ron VAN ROOYEN Accutax Financial Services Inc. 369 Hamilton Rd, London, ON N5Z 1R6	Tel. (519) 438-1960 Fax (519) 438-3019 ron@accutaxlondon.com
George WARREN (President) G.W. Tax Service 367 Indian Meal Line, Torbay, NL A1K 1G5	Tel. (709) 437-6007 Fax (709) 437-1928 gwtax@nf.sympatico.ca
Bruce WOOD FBC 150-3015, 5th Avenue N.E., Calgary, AB T2A 6T8	Tel. (403) 735-6105 Fax (403) 735-5087 brwood@fbc.ca